INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

RÈGLEMENT N^{O} 739-97-06
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^{O} 739-97 CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE les articles 1094 et suivants du *Code municipal du Québec* déterminent les modalités relatives à la création, au maintien et à l'augmentation du fonds de roulement d'une municipalité;

ATTENDU QUE le conseil désire augmenter le fonds de roulement à même les surplus accumulés;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code *municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 13 octobre 2026;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

ARTICLE 1.

L'article 2 du Règlement n^{o} 739-97, tel que modifié, est à nouveau modifié afin d'augmenter le montant du fonds de roulement à trois millions de dollars (3 000 000 $).

ARTICLE 2.

La Municipalité est autorisée à approprier un montant de quatre cent mille dollars (400 000 $) à même le surplus accumulé au 31 décembre 2025 pour augmenter le fonds.

ARTICLE 3.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à loi.

ADOPTÉ

Isabelle Poulin, mairesse

Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjointe

Dépôt et avis de motion :	2026-10-284	13 octobre 2026
Adoption du règlement :	2026-11-000	10 novembre 2026
Avis public d'entrée en vigueur :		